



COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE

Compte-rendu de la réunion du mardi 4 février 2020 à 18 h 15

Salle de réunion Paul Verlaine de l'Hôtel de Ville

ORDRE DU JOUR

Direction Développement, services urbains & énergie

Pôle Parcs, jardins & espaces naturels

1. Convention de partenariat entre la Ville de Metz et Tonte à 4 Pattes pour le développement de l'écopâturage.
2. Points divers.

Etaient présents, sous la présidence de : Monsieur René DARBOIS, Adjoint au Maire

- Madame Béatrice AGAMENNONE, Adjointe au Maire, Membre titulaire
- Madame Marylin MOLINET, Conseillère Déléguée, Membre suppléant
- Monsieur Franck ROGOVITZ, Chef de la Mission Développement Durable et Solidaire
- Monsieur Michel KOENIG, Directeur du Pôle Parcs, Jardins et Espaces Naturels
- Monsieur Sébastien MARQUETON, Adjoint au Directeur du Pôle Parcs, Jardins et Espaces Naturels

Etaient excusés :

- Monsieur Guy CAMBIANICA, Adjoint au Maire, Membre titulaire
- Madame Marie Anne ISLER BEGUIN, Conseillère Déléguée, Membre titulaire
- Madame Doan TRAN, Conseillère Déléguée, Membre titulaire
- Madame Bérangère THOMAS, Conseillère Municipale, Membre titulaire

M. DARBOIS ouvre la séance à 18 h 15 en excusant les membres ne pouvant pas être présents.

Point 1 - Convention de partenariat entre la Ville de Metz et Tonte à 4 pattes pour le développement de l'écopâturage.

Grâce à ce partenariat avec la société "Tonte à 4 pattes", gérée par un berger de Magny, deux nouveaux sites seront ouverts à l'écopâturage à partir du printemps prochain :

- Le premier, de 5 000 m², sera installé en berge de Seille à hauteur du pont Pioche. Il accueillera des moutons qui seront présents tout au long de l'année.
- Le 2^{ème} sera plus saisonnier et se situera sur les buttes et dans les prairies bordant la Seille des jardins Jean-Marie Pelt, sur environ 2,5 ha.

Ce nouveau partenariat sera l'occasion de proposer des visites et des animations au public messin sur le thème du mouton, des troupeaux et de la tonte de la laine.

Ce partenariat, d'un coût de 8 500 € par an pour la ville, sera conclu pour 1 an et reconductible dans la limite de 3 années.

A noter qu'un autre nouveau site de pâturage, indépendant de cette convention sera ouvert sur un terrain d'1,5 ha environ appartenant à la ville de Metz mais situé à Longeville-Lès-Metz, à proximité du plan d'eau en bordure du bras mort de la Moselle, face à l'Ile du Saulcy. Il accueillera 3 vaches Highland durant la belle saison. La gestion de ce troupeau sera confiée à la SARL "Les Highlands du Warndt", en application de la convention de partenariat déjà conclue précédemment avec cette société.

La Commission DD émet un avis favorable à cette proposition.

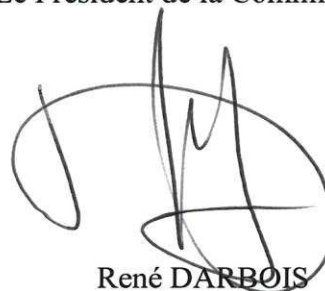
Point 2 : Points divers.

Madame MOLINET suggère qu'un suivi des espèces (papillons et insectes en général) soit envisagé dans certains espaces verts de la ville de Metz, comme cela se pratique à Lyon depuis cette année. Un recours au volontariat des associations naturalistes ou des particuliers pourrait être envisagé.

Contact sera pris auprès de la Ville de Lyon pour un retour d'expérience.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur DARBOIS lève la séance à 18 h 40.

Le Président de la Commission :



René DARBOIS